Mouvement des Entreprises de France
L'Académie

Les rencontres de la transition écologique : Zéro artificialisation nette

Mouvement des Entreprises de France
L'Académie

Interne

INTRODUCTION

Pourquoi le ZAN ?

Hugo THIERRY – Direction de l'Aménagement, du Logement et de la Nature au sein du ministère de la transition écologique et des territoires

Chiffres-clés sur la consommation d'espace

- 24 000 ha/an d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés en moyenne entre 2011 et 2021.
- 68% de la consommation est à destination de l'habitat.
- Tous les territoires sont concernés, majoritairement en secteur détendu (60%), et en particulier le périurbain peu dense.
- Une densité faible des nouvelles constructions : les opérations de moins de 8 logements / ha sont responsables de 51 % de la consommation d'espaces, pour 19% de la production nationale de logements.

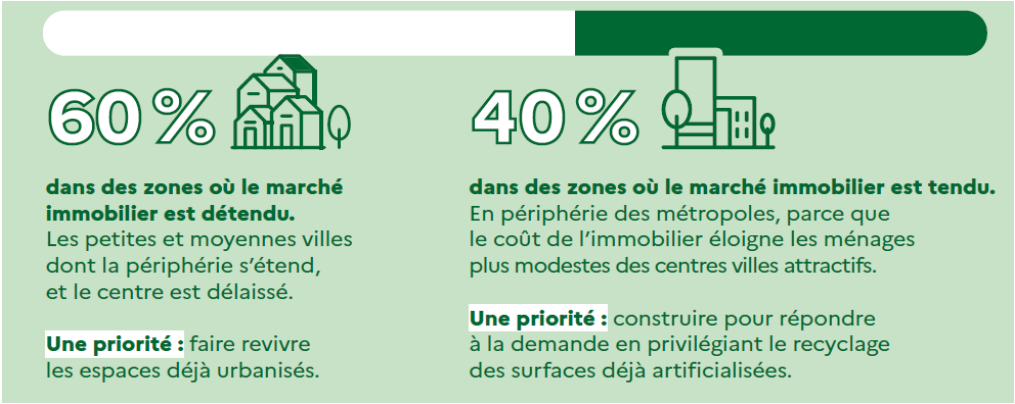

Consommation d'espaces NAF* entre 2009 et 2022 à l'échelle communale

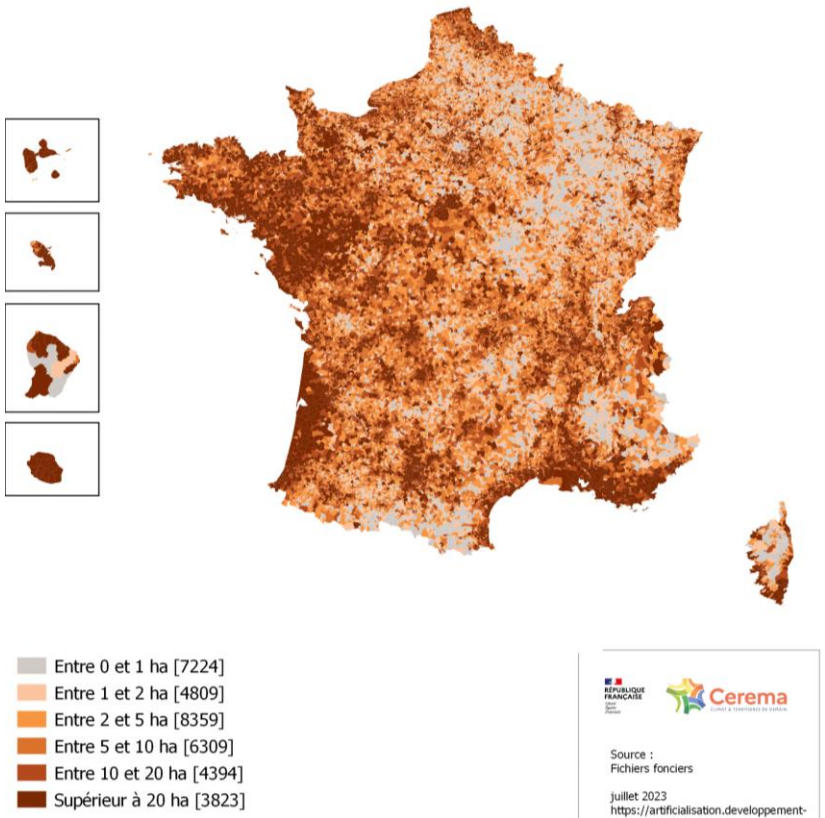

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Pourquoi maîtriser la consommation d'espace ?

- **Des bénéfices pour la planète :** les sols « vivants » favorisent la biodiversité, limitent les risques d'inondation par ruissellement, stockent du carbone.

L'artificialisation des sols est **la 1ère cause de l'érosion de la biodiversité.**

1 ha d'étalement urbain économisé évite **l'émission de 190 à 290 tCO2.**

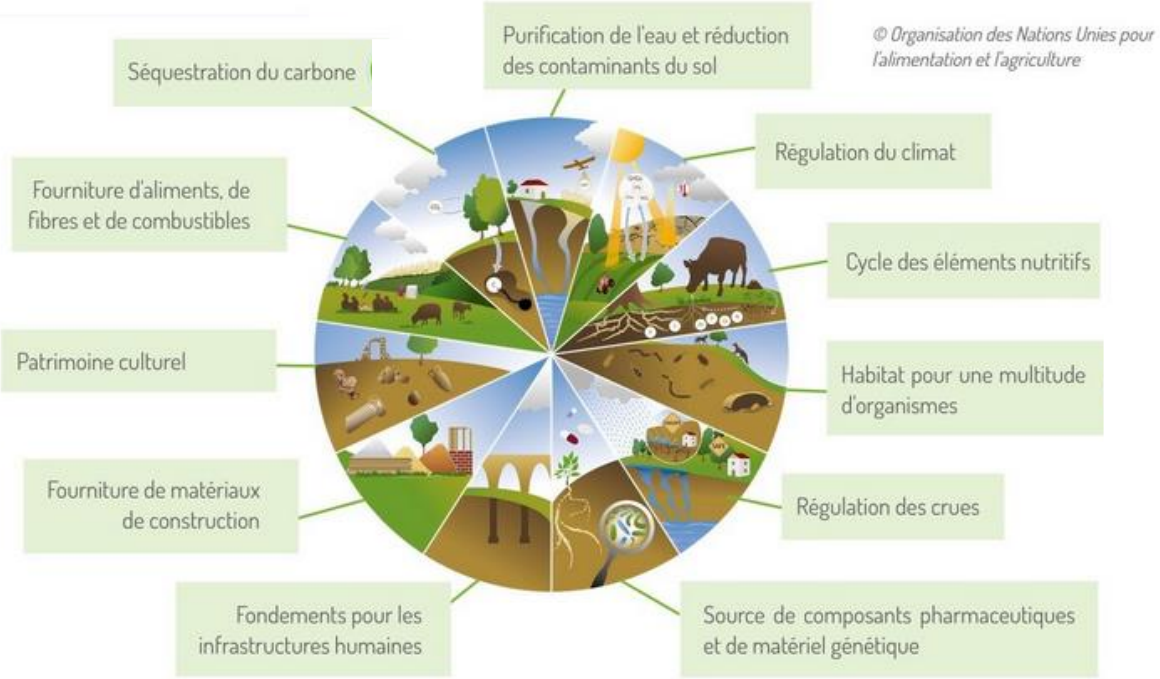

© Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Pourquoi maîtriser la consommation d'espace ?

- **Des bénéfices pour les habitants :** une ville moins étalée diminue les temps et coûts de transport, limite la facture énergétique, favorise la proximité des espaces naturels, préserve le potentiel de production des sols agricoles en circuit court.

La facture énergétique des ménages serait **10 % plus faible** sans l'étalement urbain des 20 dernières années.

Les distances parcourues en voitures sont **1,5 moins importantes** pour les habitants des centralités urbaines que pour ceux des périphéries.

- **Des bénéfices pour les collectivités :** moindre coût d'investissement et de fonctionnement pour les équipement publics (réseaux, voirie, services…), un territoire préservé et résilient.

RÉPARER LA VILLE

Rénovation des espaces déjà urbanisés = plus de logements, un centre-ville dynamisé, de l'emploi local

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Préservation du cadre naturel et du patrimoine = renforcement de l'attractivité du territoire et développement de la nature en ville

OPTIMISATION DES COÛTS

Optimisation des coûts = baisse des dépenses publiques par la réductions des réseaux à entretenir et l'optimisation des équipements

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Une mise en œuvre en deux étapes

Une mise en œuvre en deux étapes

1re étape de la trajectoire : maîtriser l'étalement urbain

On parle de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), quand on utilise ces espaces pour la création ou l'extension d'espaces urbanisés.

En France, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés en moyenne chaque année entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021.

Cet étalement urbain représente cinq terrains de football par heure.

Ces dix dernières années, la consommation d'espace équivaut à la superficie du département du Rhône.

D'ici à 2031, la loi fixe l'objectif de réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Cet objectif vient encadrer une baisse tendancielle de la consommation d'espace déjà constatée ; mais qu'il faut amplifier.

2e étape de la trajectoire : protéger les sols vivants, y compris dans les espaces déjà urbanisés

La loi Climat et résilience fixe l'objectif d'atteindre le **« zéro artificialisation nette des sols » en 2050**. Elle définit l'artificialisation des sols comme l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol.

Comment calculer l'artificialisation nette d'un territoire ?
C'est le solde entre :

Les surfaces nouvellement artificialisées (création de bâtiment, route ou parking goudronnés, voie ferrée, décharges…)

Les surfaces nouvellement désartificialisées (restauration de cours d'eau, de zones humides, de mares, de terres agricoles, de forêts, de prairies, création de parcs urbains publics ou de jardins privés boisés…)

Le bilan surfacique se calcule :

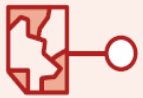

à l'échelle d'un document de planification et d'urbanisme.

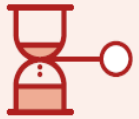

sur une période donnée.

Mouvement des Entreprises de France
L'Académie

Interne

Concrètement d'ici 2031

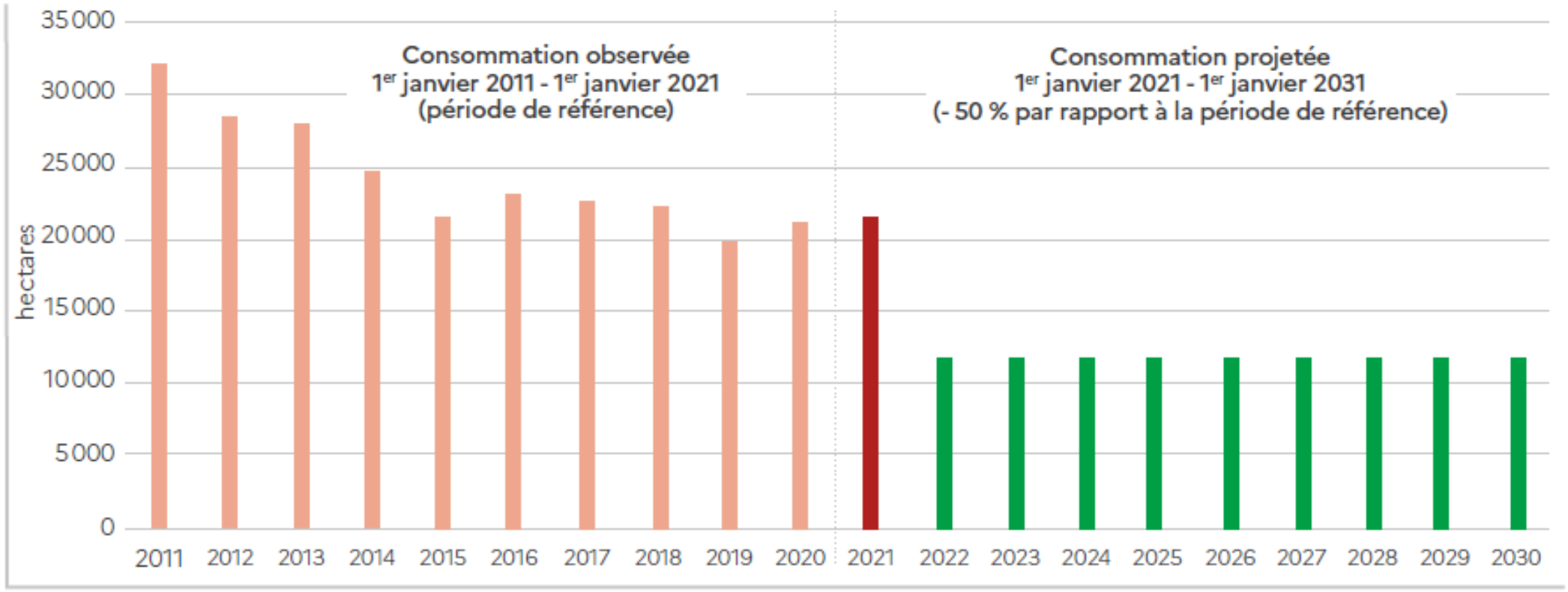

243 136 ha d'ENAF consommés

121 568 ha d'ENAF à consommer au maximum

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Définir et observer

A. **2021-2031 : consommation d'ENAF**

B. A partir de 2031 : artificialisation nette des sols

Observation et suivi de la consommation d'espace

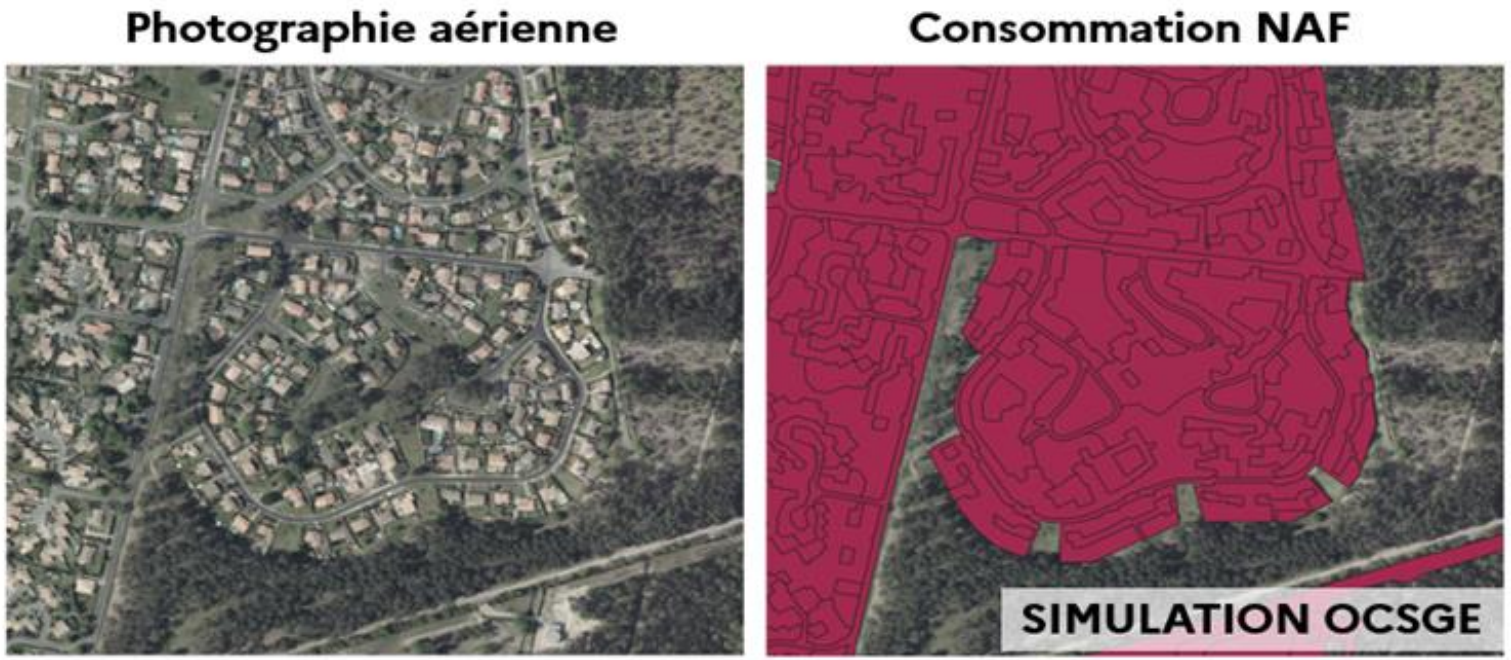

- La consommation ENAF se base sur l'usage de l'espace (échelle : la parcelle)

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Observation et suivi de la consommation d'espace

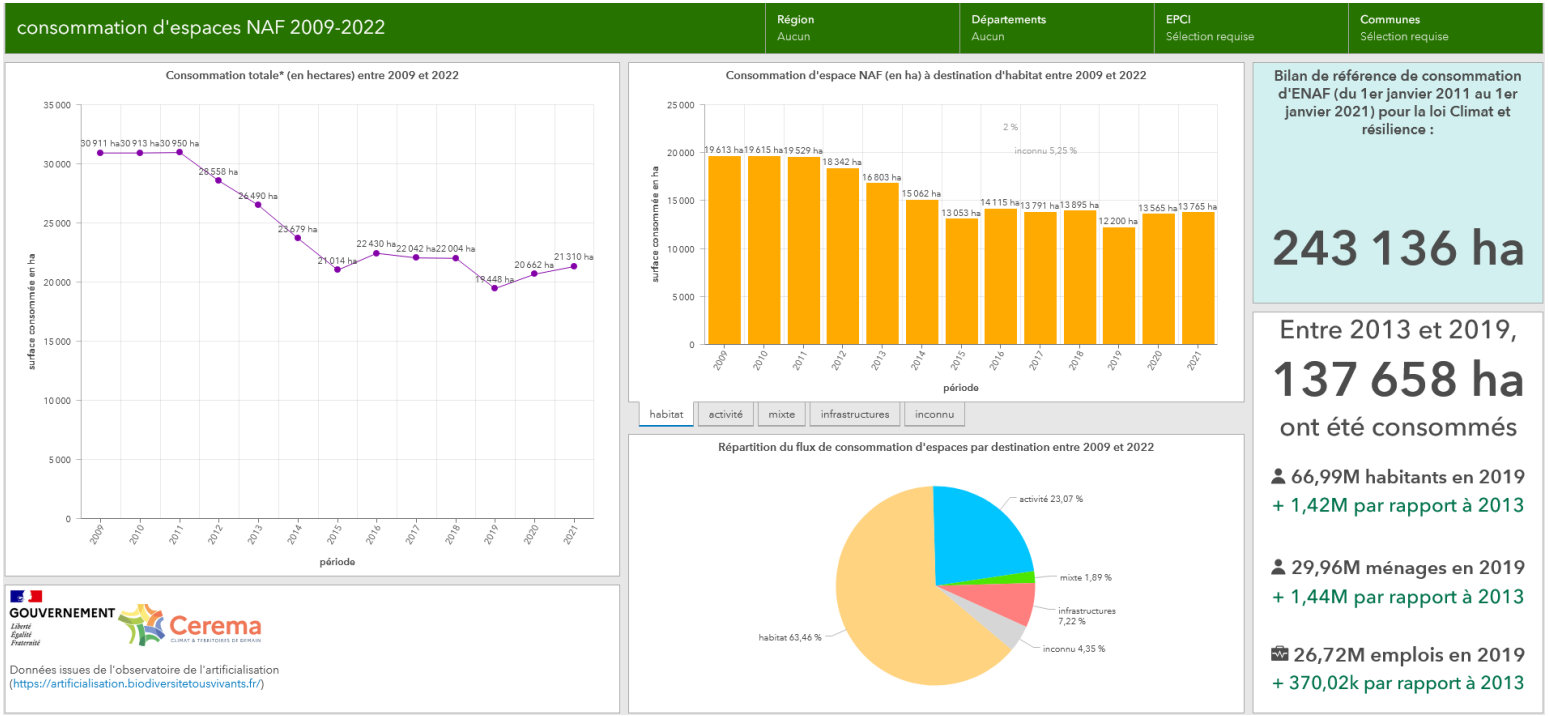

- L'observatoire national de l'artificialisation des sols met à disposition gratuitement les données de consommation d'ENAF à l'échelle communale, à partir de 2009.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Définir et observer

A. 2021-2031 : consommation d'ENAF

B. A partir de 2031 : artificialisation nette des sols

Définition de l'artificialisation nette

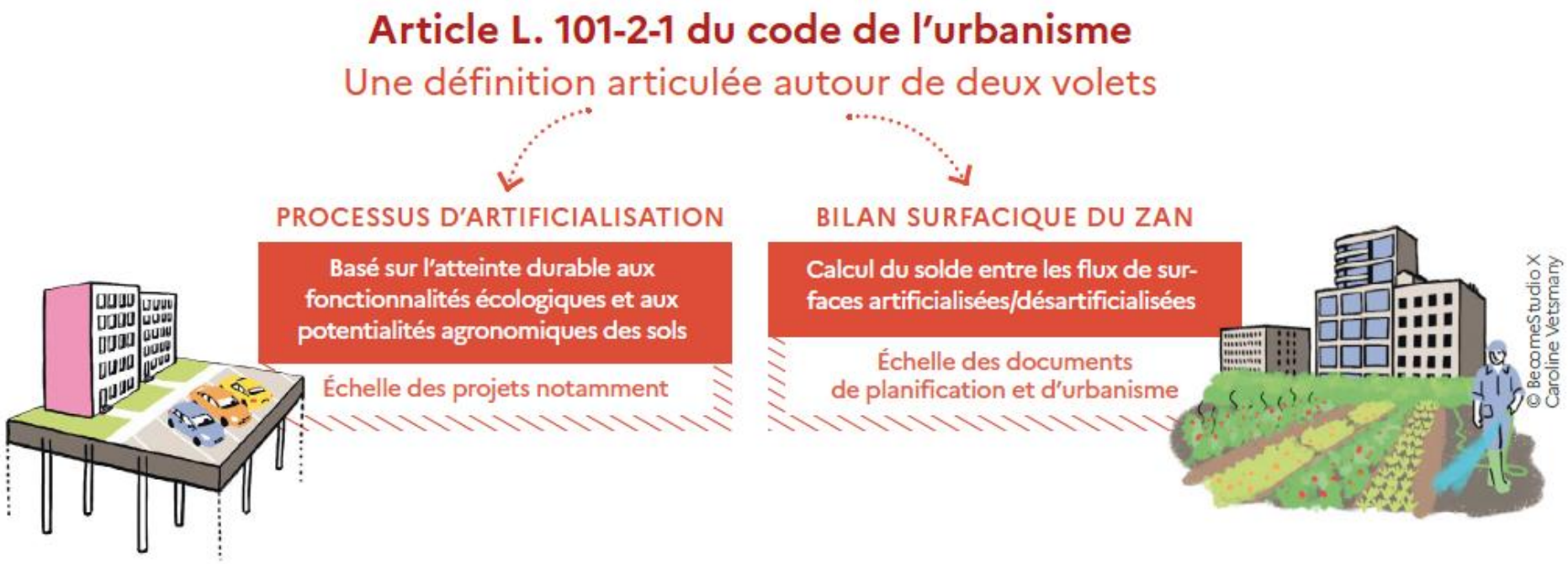

- « L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
- « La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. »
- « L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés. »

Nomenclature

	Catégorie de surface	Exemples (non exhaustifs)
Surfaces artificialisées	1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (construction, aménagement, ouvrages ou installations).	Bâtiment (y compris ceux agricoles, informels)…
	2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles)	Parking goudronné, route goudronnée…
	3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux, ou dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).	Voie ferrée (rails et ballast), chemins, décharge…
	4° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée (**).	Pelouses de jardin résidentiel, aux abords d'une infrastructure de transport, d'une industrie, d'une zone commerciale, de bureaux…
	5° Surfaces entrant dans les catégories 1° à 4°, qui sont en chantier ou en état d'abandon.	Friches bâties, bases chantier, constructions ou aménagements en cours…
Surfaces non artificialisées	6° Surfaces naturelles dont les sols sont soit nus (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couverts en permanence d'eau, de neige ou de glace.	Plan d'eau, cours d'eau, canal, étang, lac, plage, carrière en exploitation, glacier…
	7° Surfaces à usage de cultures, dont les sols sont soit arables ou végétalisées (agriculture) y compris si ces surfaces sont en friche, soit recouverts d'eau (pêche, aquaculture, saliculture).	Champ agricole, marais salant…
	8° Surfaces dont les sols sont végétalisés et à usage sylvicole.	Forêt…
	9° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui constituent un habitat naturel.	Prairies, tourbières…
	10° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui n'entrent pas dans les catégories précédentes.	Parc ou jardin urbain boisé

(*) Les infrastructures linéaires sont qualifiées à partir d'une largeur minimale de cinq mètres.
(**) Une surface végétalisée est qualifiée d'herbacée dès lors que moins de vingt-cinq pour cent du couvert végétal est arboré.

Seuils

50 m² pour le bâti

2 500 m² pour les autres catégories de surfaces

5 m de large pour les infrastructures linéaires

Faculté de **qualifier comme « non artificialisés » :**

- **les « parcs et jardins publics »**, qu'ils soient boisés ou non;
- les **panneaux photovoltaïques** au sol qui respectent certains critères (loi C&R + loi AER)

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

La base de données d'occupation des sols à grande échelle (OCS-GE)

De gauche à droite : vue aérienne (photographie), couche cartographie OCSGE (représentant la couverture des sols)

Couverture du sol

- CS1.1.1.1 - Zones bâties
- CS1.1.1.2 - Zones non bâties
- CS1.1.2.1 - Zones à matériaux minéraux
- CS1.1.2.2 - Zones à autres matériaux
- CS1.2.1 - Sols nus
- CS1.2.2 - Surfaces d'eau
- CS1.2.3 - Névés et glaciers
- CS2.1.1.1 - Peuplements de feuillus
- CS2.1.1.2 - Peuplements de conifères
- CS2.1.1.3 - Peuplements mixtes
- CS2.1.2 - Formations arbustives
- CS2.1.3 - Autres formations ligneuses
- CS2.2.1 - Formations herbacées
- CS2.2.2 - Autres formations non ligneuses

De gauche à droite : couche cartographique OCSGE (représentant l'usage des sols), couche cartographique OCSGE (représentant l'artificialisation)

Usage du sol

- US1.1 - Agricole
- US1.2 - Sylviculture
- US1.3 - Activité d'extraction
- US1.4 - Aquaculture et pêche
- US1.5 - Autre production primaire
- US2 - Production secondaire
- US235 - Usage mixte
- US3 - Production tertiaire
- US4.1.1 - Transport routier
- US4.1.2 - Transport ferré
- US4.1.3 - Transport aérien
- US4.1.4 - Transport par voie navigable
- US4.1.5 - Autres réseaux de transport
- US4.2 - Services logistiques
- US4.3 - Réseaux d'utilité publique
- US5 - Usage résidentiel
- US6.1 - Zones en transition
- US6.2 - Zones abandonnées
- US6.3 - Sans usage
- US6.4 - Usage inconnu

- Artificialisé
- Non artificialisé

MESURE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Lieu : AUCH - Date : 2019

Dans le cadre de l'Observatoire de l'artificialisation des sols de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), l'IGN, en collaboration avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et l'Institut national de la recherche pour l'agriculture,

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Planifier et encadrer

Une déclinaison territoriale

avant le 22 novembre 2024

avant le 22 février 2027

avant le 22 février 2028

Objectif national

Réduction de moitié de la consommation d'ENAF sur la décennie actuelle + ZAN en 2050
Forfait de 12 500 ha dédié aux projets d'envergure nationale ou européenne

Niveau régional / SRADDET

- Définition d'une trajectoire ZAN
- Objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 ans
- Territorialisation de l'objectif de réduction
- Pour la 1ère tranche : consommation max de 54,5% de la consommation réelle d'ENAF observée les 10 dernières années

Objectifs	Règles

Niveau régional

SDRIF, PADDUC, SAR

- Définition d'une trajectoire ZAN
- Objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 ans

SCoT (ou PLU et cartes communales en l'absence de SCoT)

Si carence du niveau régional, intégration directe de l'objectif de réduction de -50% quel que soit le document régional

SCoT (ou PLU et cartes communales en l'absence de SCoT)

PLU, carte communale

Intégration de la déclinaison du SCoT

Lien de compatibilité
Lien de prise en compte
Respect

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Critères de territorialisation

La trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols doit être déclinée et adaptée dans les documents de planification régionale et d'urbanisme pour chaque territoire. Elle prend en compte les besoins des territoires et l'historique sur les 10 dernières années.

- la préservation, la valorisation, la remise en bon état et la restauration des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des continuités écologiques
- les enjeux de maintien et de développement des activités agricoles

- les espaces déjà artificialisés mobilisables comme les friches et les locaux vacants,
- les efforts de sobriété foncière déjà entrepris en tenant compte du nombre d'emplois et de ménages accueillis au regard de la consommation d'espace en réponse à un besoin avéré de logement, de surface économique ou d'équipement sur le territoire ces dernières années
- les besoins du territoire au regard des dynamiques démographiques et économiques,
- l'équilibre du territoire en tenant compte des pôles urbains, du maillage des infrastructures, des enjeux de désenclavement rural, des particulatités géographiques locales (territoires littoraux et de montagne).
- l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels et la recomposition des communes exposées au recul du trait de côte

+ Garantie communale (1ha)

+ Garantie trait de côte

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Actionner des leviers

Trois ambitions

Mobiliser les surfaces déjà artificialisées en particulier par le recyclage des friches et locaux vacants.

Préserver et créer des surfaces de nature en particulier dans les villes denses.

Continuer à construire uniquement en réponse à un besoin avéré de logement, de surface économique ou d'équipement.

© Getty Images

Mouvement des Entreprises de France
L'Académie

Interne

Articuler densité et nature en ville

- Encourager la densité (dans les PLU : dérogations aux règles de densité pour les GOU et les ORT, seuil minimal de densité dans les ZAC ou les GOU ...)

- Nature en ville : identification de zones préférentielles de renaturation, OAP pour la mise en valeur des continuités écologiques et des franges urbaines, obligation de fixer des coefficients de biotope par surface...

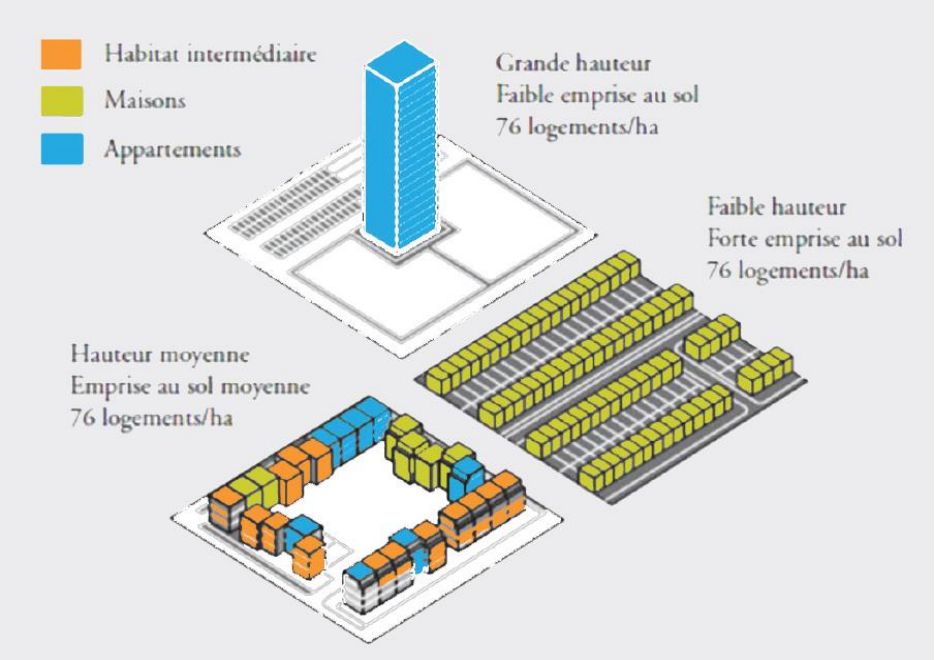

Des formes urbaines très différentes peuvent avoir une densité équivalente.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Favoriser le renouvellement urbain

- Requalifier les zones d'activité économique (ZAE)
  - Définition + réalisation d'un inventaire par les EPCI
- Réhabiliter les friches (170 000 ha)
  - Définition au code de l'urbanisme (décret en cours) ;
  - Outils d'intervention renforcés : dérogations au PLU(i), certificat de projet, secteur prioritaire de droit de préemption urbain, dérogations loi Littoral pour le développement de panneaux photovoltaïques, etc.
- Outils techniques : OCS-GE, Cartofriches, Urbanvitaliz, Urbansimul…
- Aides à l'ingénierie : Action cœur de ville, Petites villes de demain
- Etablissements publics fonciers : des acteurs à la disposition des collectivités pour établir une stratégie foncière et la mettre en œuvre (TSE)

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Moyens financiers dédiés

- Fonds friches de France Relance (750M€, 3375 ha recyclés sur 2021/2022) pérennisé dans le fonds d'accélération de la transition écologique – Fonds vert (300 €/an)
- Fonds de renaturation des villes (100M€/an dans le Fonds vert)
- Aide à la relance de construction durable de France Relance (330M€ sur 2021/2022)
- Programme de transformation des zones commerciales (24M€)
- Programme France 2030 « démonstrateurs de la ville durable » (305M€)

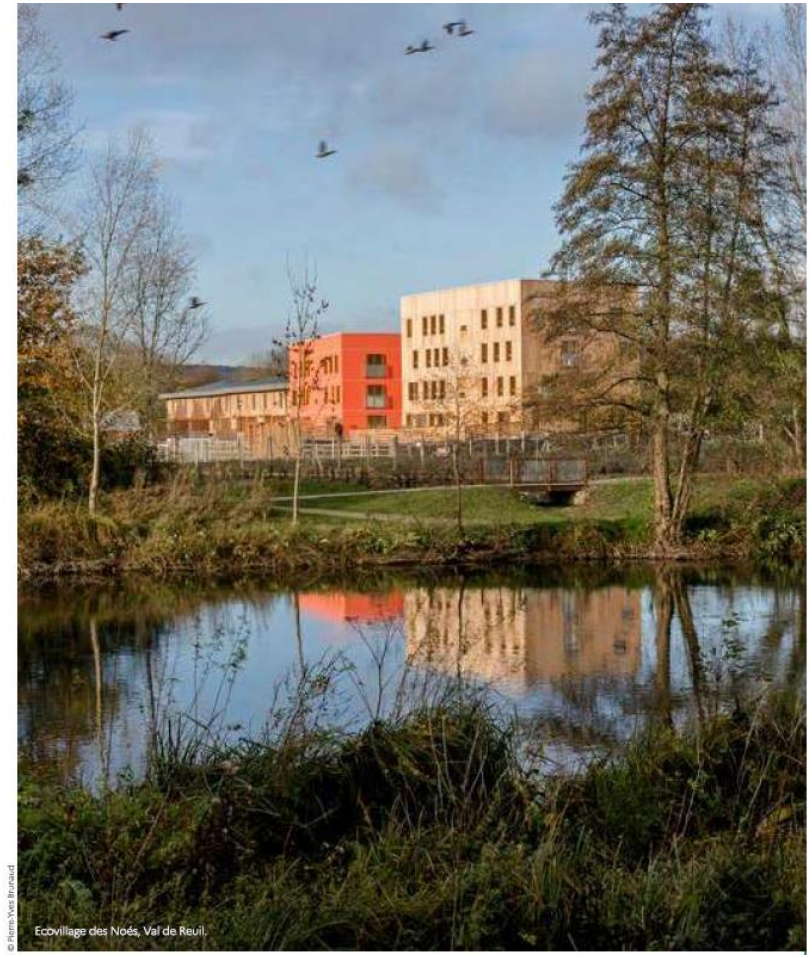

Mouvement des Entreprises de France
L'Académie

Interne

Conclusion

Conclusion

- La réduction de l'artificialisation ne signifie pas la fin de la construction et se conjugue avec les enjeux de qualité de vie
- Elle s'inscrit dans une tendance préexistante
- Sa mise en œuvre est territorialisée pour faire face à des enjeux locaux très différents
- L'Etat accompagne les territoires pour concilier sobriété, intensité/densité et qualité urbaine

- Pour aller plus loin : rapport du CEREMA sur l'artificialisation et ses déterminants (2023)

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Interne

Accompagnement des projets d'aménagement industriels par la Banque des Territoires

Banque des Territoires

L'accompagnement de la Banque des Territoires en faveur de l'industrie

1 Md € dédiés à la réindustrialisation sur 5 ans (2023-2027) au travers de 2 volets

L'accompagnement ad-hoc de projets industriels, en vue d'une industrie décarbonée (600 M€)

1. **Investir dans l'aménagement et l'immobilier industriel**

2. **Accompagner la transition énergétique et environnementale de l'industrie**, production d'énergie renouvelable et locale pour l'industrie (biomasse, hydrogène vert, …), rénovation énergétique du bâti industriel, solutions de mobilité durable pour les entreprises et leurs salariés, recyclage des déchets industriels.

3. **Accompagner la mutation de la formation vers les métiers industriels,** un des principaux axes d'activité sous mandat de l'Etat (PIC, PIA) et un des axes importants du programme Action Cœur de Ville (partenariats avec CNAM et AFPA)

L'accompagnement des territoires pour augmenter l'attractivité de leur foncier industriel (450 M€)

Pré-aménagement et pré-équipement par anticipation de 30 à 50 sites clés en main « France 2030 », ce qui correspond à 1000 à 2000 hectares aménagés

---

+ Accompagner les stratégies industrielles territoriales

- AMI Rebond industriel
- Ingénierie
- Outils digitaux

FRANCE 2030 — AMI Rebond Industriel

Accéder à la carte interactive

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

BANQUE des TERRITOIRES — Caisse des Dépôts Groupe

Interne

Une offre investisseur diversifiée pour équiper les industriels… *exemples*

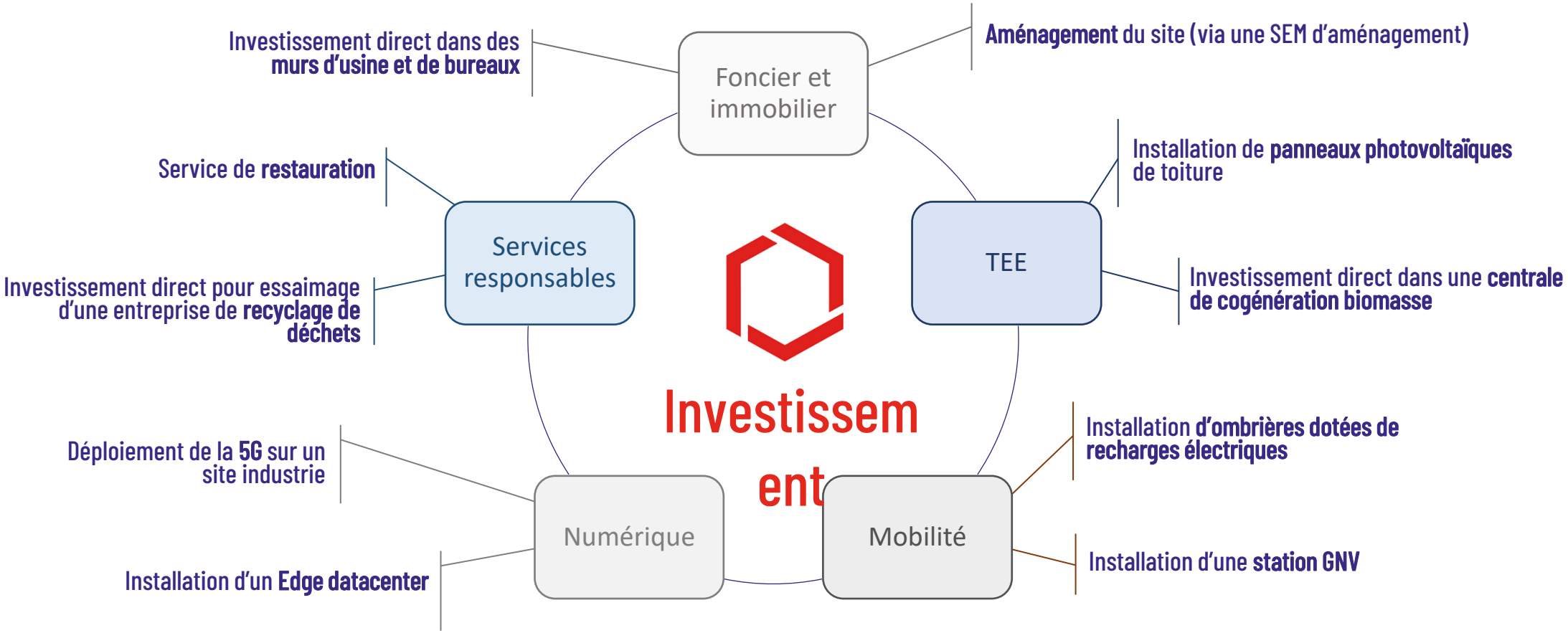

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

BANQUE des TERRITOIRES

Interne

Focus 1 : Sites clés en main France 2030

Banque des Territoires

Sites clés en main France 2030 : Démarche

Un double objectif

- Sous la coordination de la délégation aux Territoires d'Industrie et en collaboration avec les opérateurs publics Business France et Banque des Territoires, cette initiative prévoit un accompagnement intensif, adapté à chaque site, dans le but d'améliorer la qualité des terrains industriels. L'initiative a un double objectif :
  - **Mettre à disposition une cinquantaine de nouveaux terrains** dans un contexte de préservation des sols contre l'artificialisation.
  - **Offrir rapidement aux investisseurs des terrains propices à l'implantation de nouvelles activités industrielles.**

Deux volets d'actions

- Pour atteindre l'objectif de créer « 50 nouveaux sites clés en main France 2030 » accueillant de nouveaux projets industriels, tout en respectant la politique de lutte contre l'artificialisation des sols, un dispositif a été présenté par le Gouvernement. Il comprend deux volets majeurs :
  - **la méthodologie d'identification des sites à potentiel**, coordonnée par les services déconcentrés de l'État en collaboration avec les collectivités locales ;
  - **l'accompagnement des sites pour attirer les investisseurs.**
- Afin de renforcer le développement industriel français, l'objectif est de **fournir une liste qualifiée de terrains** pour les projets industriels, facilitant une implantation rapide tout en garantissant la qualité des terrains.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Interne

Sites clés en main France 2030 : le calendrier

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

BANQUE des TERRITOIRES

Interne

Sites clés en main France 2030 : Démarche (suite)

La méthodologie

- Après le dépôt des candidatures des porteurs de projets, **chaque préfecture de région est invitée à remonter au Comité de sélection national 5 à 10 sites,** en tenant compte de leur maturité (clés en main, reconversion, zones à réhabiliter, etc.).
- Elles peuvent s'appuyer sur les services de l'État, les établissements publics compétents, et établir leur méthode en collaboration avec le conseil régional pour recenser les sites.

L'accompagnement

- Pour faciliter la transformation rapide des sites identifiés, l'accompagnement du porteur de projet comprend les étapes suivantes :
  - **Sollicitation de l'ingénierie requise** (mobilisation de prestataires externes, co-financement d'études, expertise juridique ou de faisabilité…) ;
  - **Initiation et finalisation des procédures administratives** (études environnementales, diagnostics pollution, études archéologiques…) ;
  - **Activation des mécanismes de financement appropriés** (offre de la Banque des Territoires, Fonds vert…).

=> A l'issue de la phase d'accompagnement, le porteur de projet doit être en capacité d'offrir un site prêt à l'emploi, capable de minimiser les risques et d'attirer les investisseurs industriels. La commercialisation signe la fin du suivi.

Sites clés en main France 2030 : les sites éligibles

- Les sites qui peuvent bénéficier d'un accompagnement doivent remplir plusieurs critères non cumulatifs, notamment :
  - Disposer d'une maîtrise foncière ;
  - Présenter une forte attractivité économique (taille, accessibilité logistique, bassin d'emploi, et écosystème industriel) ;
  - Limiter les impacts environnementaux, en particulier l'artificialisation des sols ;
  - Être raccordables aux infrastructures nécessaires pour les activités industrielles (eau, électricité, numérique) ;
  - Posséder un écosystème différenciant dans le territoire (entreprises déjà implantées, laboratoires de recherche, etc.) ;
  - Impliquer activement les collectivités locales.

Candidature ici : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-foncier-industriel

Sites clés en main France 2030 : La Banque des Territoires mobilise l'ensemble de ses outils

450M€ dédiés au pré-aménagement et pré-équipement des sites clés en main France 2030

Investissement

Typologie d'acteurs ciblés

- Acteurs privés (aménageurs, promoteurs, industriels, détenteurs de foncier)
- Filiales et participations d'EPF et d'EPA
- EPL (SEM, SPL) et filiales outils de SEM

Prérequis

- Modèle économique permettant de dégager un retour sur investissement correspondant au risque
- Investissement minoritaire de la Banque des Territoires
- Risque maitrisé
- Exigences environnementales fortes

Exemple de la Route des Lasers à Pessac (33)

Prêt

Typologie d'acteurs ciblés

- Entreprises publiques locales (SPL et SEM) n'opérant pas dans le champ concurrentiel
- EPA, EPF et personnes morales dont les actionnaires ou associés sont majoritairement des emprunteurs éligibles
- Collectivités territoriales : communes, départements et régions ;
- Groupements de collectivités territoriales (EPCI)

Prérequis

- Acquisition de parcelles de terrain (destinées à être mises à bail pour le Gaïa Territorial Long Terme et à être revendues pour le Gaïa Territorial Court Terme)
- Les projets de relocalisation industrielle doivent s'inscrire dans un objectif de réindustrialisation en cohérence avec les orientations européennes, nationales et/ou régionales

Ingéniérie

La Banque des Territoires finance 4 catégories d'études éligibles en fonction du niveau de maturité du site :

- Les études pré-opérationnelles pour le montage juridico-financier du projet pour vous aider à défricher votre sujet et valider votre décision d'investissement dans un projet industriel
- Les études générales stratégiques et/ou thématiques pour consolider votre stratégie industrielle territoriale
- Les études de planification et de préfiguration pour aider opérationnellement dans la mise en œuvre de votre projet
- Les études de faisabilité de création de SEM, filiales de SEM, SPL et SEMOP, ainsi que la réalisation des plans de développement moyen terme (PMT) des SEM, filiales de SEM et SPL existantes

Les conditions de chaque investissement et chaque prêt devront être conformes à la doctrine de la Banque des Territoires

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

SEM : Société d'économie mixte
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPF : Etablissement public foncier
EPL : Entreprise publique locale
EPA : Etablissement public d'aménagement
SPL : Société publique locale
SEMOP : SEM à opération unique

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Interne

L'offre « Sites clés en main France 2030 » s'inscrit dans la continuité de projets déjà menés

USIN Lyon Parilly à Vénissieux (69)

- **Enjeu :** Reconvertir un site industriel historique pour en faire **un site totem** du renouveau industriel et connecté à la ville ; projet d'accueil d'industries reposant sur une **logique patrimoniale de long terme**.
- **Parcours résidentiel**, avec une offre de solutions immobilières à la location
- **Ecosystème dynamique et stimulant** (la Ruche, etc.)
- Le site est pensé dans sa globalité pour faciliter et accompagner la vie des locataires : mutualisation du gardiennage, du stationnement, de locaux communs, etc. La gestion des eaux pluviales, les raccordements aux réseaux publiques sont définis à l'échelle du site.
- Cahier environnemental ambitieux : certification BREEAM Very Good (bâti) et installation de PV en toiture

- 1000 à 1200 emplois à terme
- 30 000 m² existants (loués), construction complémentaire de 30 000 m² prévue.

Route des Lasers à Pessac (33)

- **Enjeu :** soutien au développement économique local (SEM qui intervient principalement sur l'industrie, la recherche et les services à l'industrie).
- **Cibles :** PME/PMI, start-ups, sociétés innovantes
- **Accueil de clusters thématiques** attractifs et générant de l'activité pour la SEM.
- **Services aux industriels du site :** RIE et service de restauration ambulant, espaces immobiliers partagés (salles de réunion, espaces conviviaux, reprographie,…), connexion Internet THD fibrée sur tout le site, service courrier mutualisé.
- La SEM a construit depuis sa création 25 bâtiments, accueillant 73 entreprises et 905 emplois. La SEM dispose de grande quantité de foncier disponible et est reconnue pour ses qualités de production et de portage immobilier.
- Cahier environnemental ambitieux : prise en compte dans toutes les opérations de la SEM des problématiques de développement durable, d'économie d'énergie et de production d'énergie en autoconsommation.

Focus 2 : Portail national du foncier économique

Banque des Territoires et Cerema

Objectifs | Dispositif national territorialisé, le portail vise à articuler le développement économique des territoires, notamment via la réindustrialisation, et la sobriété foncière

Le portail vise à articuler **les besoins :**

- **de développement économique des territoires**, notamment la réindustrialisation
- **de baisse de l'artificialisation nette des sols**,

en facilitant l'accueil de projets industriels et logistiques respectueux des principes de sobriété foncière

L'objectif en 2023 est de développer un outil de data visualisation du foncier économique avec 4 ambitions opérationnelles :

1

RECENSER

Recenser l'offre de foncier disponible contextualisée à court et moyen terme, et identifier de nouveaux gisements

2

STRUCTURER

Structurer la connaissance autour du foncier à des fins de développement économique et d'aménagement sobre du territoire

3

FAVORISER

Favoriser un recensement homogène sur l'ensemble du territoire national

4

COLLABORER

Mettre en œuvre une **plateforme collaborative** alimentée par les utilisateurs

Favoriser l'animation et la mise en réseau

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Cerema

BANQUE des TERRITOIRES

Interne

Objectifs | Co-porté par la Banque des Territoires et le Cerema en lien avec un écosystème de partenaires, le portail national du foncier économique s'adresse aux collectivités et aux entreprises

LE PORTAIL EST CO-CONSTRUIT PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LE CEREMA, EN PARTENARIAT AVEC SEPT ACTEURS CLÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité · BANQUE des TERRITOIRES GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS · Cerema CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN · anct agence de la cohésion des territoires · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité · GN · CSTB · brgm Géosciences pour une Terre durable · Insee Mesurer pour comprendre · INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE · RÉGIONS DE FRANCE

UTILISATEURS CIBLES

Pour des collectivités, ce portail doit les aider dans la mise en place d'une stratégie foncière (en accord avec les principes de sobriété). Il contiendra des bonnes pratiques, ressources documentaires et un module cartographique.

Pour des entreprises, ce portail doit les aider dans une démarche de développement ou d'implantation en France à connaitre les territoires répondant à leurs besoins en termes de foncier. Il devra faciliter la mise en relation avec les acteurs de l'implantation en local.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

Cerema · BANQUE des TERRITOIRES

Interne

Aperçu des maquettes du Portail National du Foncier

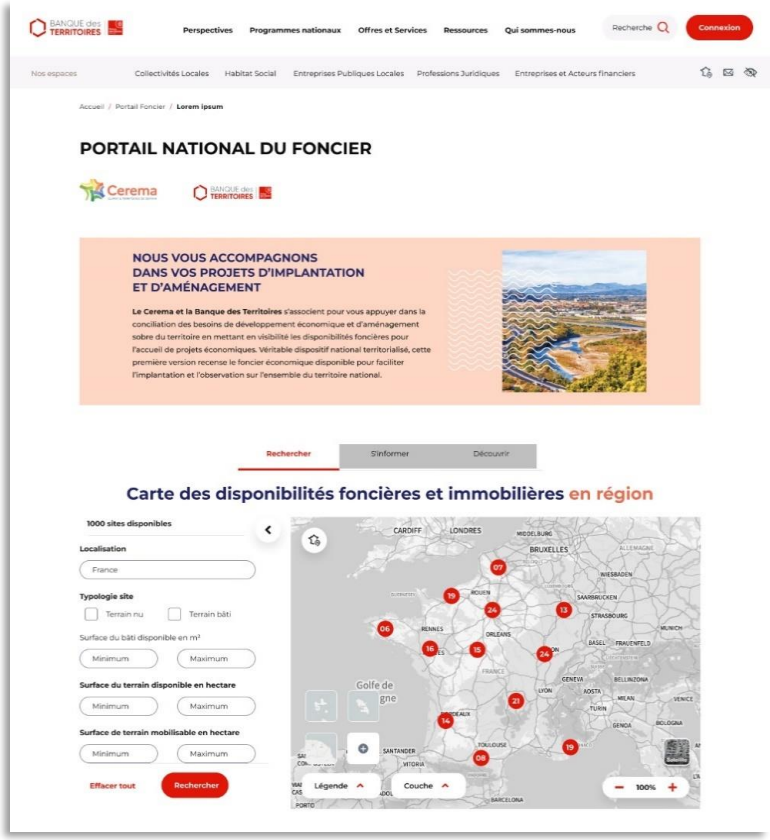

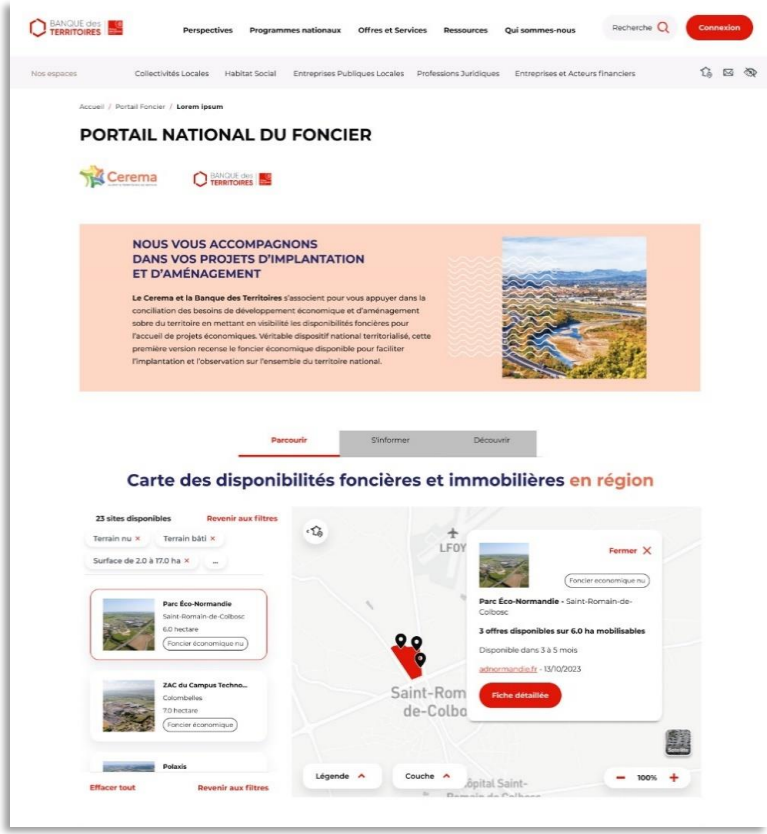

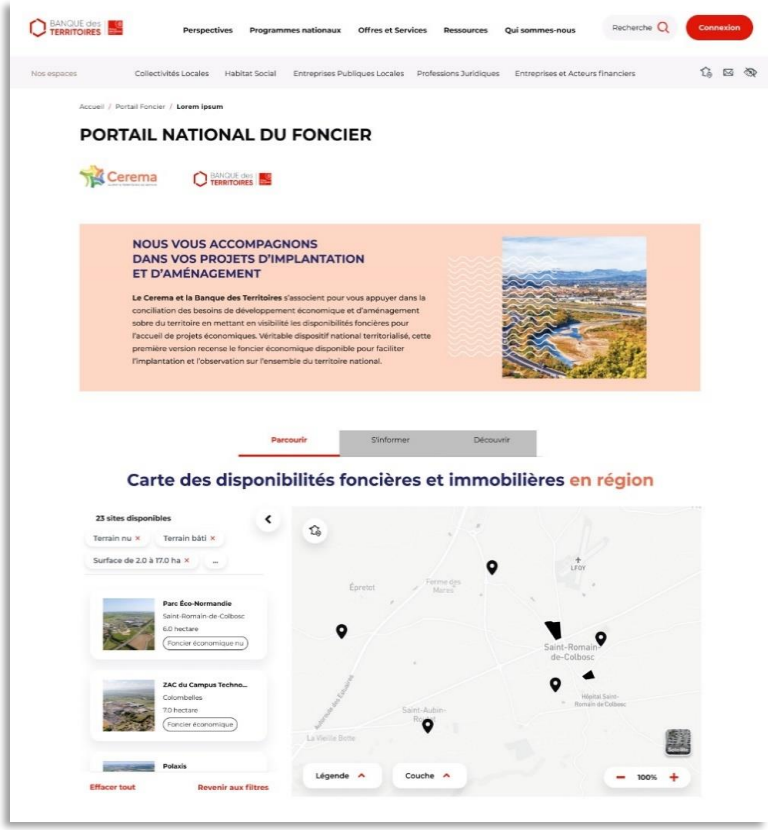

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts

Interne

QUESTIONS/REPONSES

MERCI DE VOTRE ATTENTION